INSCRIPTION

Remplir le bulletin individuel d'engagement ci-dessous
Joindre photocopie de la licence ou du certificat médical
Joindre un chèque à l'ordre de CONDOM RUNNING LOISIR

Adressez votre dossier complet avant le 20 janvier 2019 à
Mr Serge LENZI • 8 rue Cassin • 32100 CONDOM

Sécurité assurée par la Protection Civile d'Auch (07 78 18 61 31)

RÈGLEMENT DE LA COURSE

Article 1 : ORGANISATION
La course organisée par CONDOM RUNNING LOISIR se déroulera à Condom le 27 Janvier 2019. Elle est inscrite au Défi Gersois.

Article 2 : LA COURSE
La course est ouverte aux licenciés et aux non-licenciés, catégories cadet à Master. Certificat médical et autorisation parentale écrite obligatoire pour les cadets non licenciés.

Article 3 : FRAIS D'ENGAGEMENT
Anticipé: 8€ (courrier ou internet).
Jour de la course: 11€.

Article 4 : INSCRIPTION
Les inscriptions anticipées se feront soit par internet sur le site «le-sportif.com» (8 euros), soit par courrier à l'adresse suivante : Serge Lenzi 8 rue Cassin 32100 Condom, soit sur place le jour de la course au plus tard 30 minutes avant le départ. Les participants devront être titulaires d'une licence UFOLEP, FFA ou FSGT, ou présenter un certificat médical de moins d'un an, portant la mention «aucune contre indication pour la course à pied en compétition». Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement. Aucun transfert de dossard n'est autorisé.

Article 5 : SÉCURITÉ
Le parcours reste ouvert à la circulation régulée par les signaleurs. Chaque participant devra respecter le balisage, les instructions des signaleurs et le code de la route. Une assistance médicale sera assurée par la Protection Civile d'Auch. L'utilisation du lecteur MP3 et autres supports permettant l'écoute de musique est autorisée, mais sous la responsabilité exclusive du coureur.

Article 6 : ASSURANCE
Assurance individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Les non-licenciés doivent s'assurer personnellement. Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile à la MAAF.

Article 7 : DROIT A L'IMAGE ET RECOMPENSES
Tout participant autorise l'organisation à utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe sur tout support.
Les récompenses seront sous forme de coupes, médailles, lots en nature et objets promotionnels. Elles seront remises après l'arrivée du dernier participant sur le site.
Seront récompensés: Les 3 premiers(ères) du scratch ainsi que les 3 premiers(ères) de chaque catégorie.

Vestiaires et douches à disposition des coureurs

BULLETIN INDIVIDUEL D'ENGAGEMENT

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Date de Naissance _____ Sexe _____

Téléphone _____ e-mail _____

☐ **Licencié(e)**

Club _____ N° de Licence _____

Catégorie _____

☐ **Non licencié(e)** ____ (joindre un certificat médical de moins d'1 an)

Déclaration sur l'honneur: je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du réglement de la course et m'engage à le respecter intégralement

Date et signature:

Bandas ! à Condom
10, 11 & 12 Mai 2019

Retrouvez-nous sur @CondomRunning

Contact organisateurs:
Serge: 06 47 86 85 56
Vincent: 06 74 76 36 34

1 / 2 / 3 / 4